



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Ministère de la Justice du Canada

2016-2017

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., députée Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve d'une diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été produite en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le ministère de la Justice du Canada à : www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
Représentée par la ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2016

ISSN 2292-3993

N° Cat. J1-13F-PDF

Table des matières

Message de la ministre	1
Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles	3
Profil organisationnel.....	3
Aperçu de l'organisation	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités.....	3
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes	4
Priorités organisationnelles.....	5
Analyse des risques.....	11
Dépenses prévues.....	14
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental.....	17
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	18
Dépenses par crédit voté.....	19
Section II : Analyse des programmes selon les résultats stratégiques.....	20
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	20
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	20
Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois.....	23
Sous-programme 1.1.2 : Appui du système de justice.....	26
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique ..	28
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels.....	30
Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Justice applicable aux jeunes	32
Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale.....	34
Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord.....	36
Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles.....	38
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	40
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	43
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement.....	43
Services internes.....	47
Section III : Renseignements supplémentaires	50
État des résultats condensés prospectifs.....	50
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	52
Dépenses fiscales et évaluations.....	52

Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	53
Annexe : Définitions	54
Notes de fin de document	57

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le plan stratégique du ministère de la Justice pour 2016-2017.

Le présent Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017 du Ministère fournit de l'information sur la façon dont le Ministère compte appuyer le gouvernement pour la réalisation de notre programme au cours de l'année qui vient. J'ai la ferme conviction que le Ministère est prêt à m'appuyer et à collaborer avec nos partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement, afin de livrer les résultats aux Canadiens et Canadiennes. Cependant, comme nous nous sommes engagés à faire une reddition de compte plus efficace, le rapport de cette année sera le dernier présenté selon le cadre existant de présentation des rapports.



Le premier ministre et le président du Conseil du Trésor cherchent à simplifier et à rendre plus efficaces les processus redditionnels de manière à ce que le Parlement et les Canadiens et Canadiennes puissent suivre les progrès du gouvernement dans ses efforts pour offrir de réels changements à la population. À l'avenir, les rapports du Ministère au Parlement seront davantage axés sur la transparence en ce qui a trait à la façon dont nous utilisons nos ressources pour remplir nos engagements et produire des résultats concrets au profit des Canadiens et Canadiennes.

Ces nouveaux mécanismes redditionnels permettront aux Canadiens et Canadiennes de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la [lettre de mandat](#) que le premier ministre m'a envoyée.

Au cours de la prochaine année, le ministère de la Justice pilotera notamment un processus de collaboration avec les provinces et les territoires pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada au sujet de l'aide médicale à mourir.

De plus, le Ministère aidera à concevoir une approche et à donner un mandat pour une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada. Il travaillera aussi à élaborer et à concevoir une stratégie nationale de participation afin de créer et d'appliquer un cadre national de réconciliation éclairé par les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Il examinera également l'utilisation accrue des pratiques de justice réparatrice et d'autres initiatives visant à réduire le taux d'incarcération chez les peuples autochtones.

De surcroît, le Ministère aidera à créer un processus fédéral-provincial-territorial qui aboutira à la légalisation et à la réglementation rigoureuse de la marijuana afin que nous puissions la tenir loin des enfants et des jeunes et enlever au crime organisé les bénéfices qu'il en tire.

Les autres priorités consistent à revoir la stratégie de contentieux du gouvernement et les changements du système de justice pénale au Canada et de la détermination de la peine survenus au cours de la dernière décennie afin d'assurer que cela corresponde à la *Charte* et aux valeurs canadiennes.

Je suis persuadée que le Ministère peut continuer à servir les Canadiens et les Canadiennes, à atteindre ses objectifs stratégiques – un système de justice équitable, pertinent et accessible; et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité – et à permettre au gouvernement du Canada d'atteindre les objectifs décrits dans ce rapport.

Gilakas'la.

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles

Profil organisationnel

Ministre : Jody Wilson-Raybould

Administrateur général : William F. Pentney

Portefeuille ministériel : Justice

Année de création : 1868

Principal pouvoir législatif : [*Loi sur le ministère de la Justice*](#)ⁱ

Aperçu de l'organisation

Raison d'être

Le [ministère de la Justice](#)ⁱⁱ a pour mandat d'appuyer le double rôle de [ministre de la Justice et procureur général du Canada](#)ⁱⁱⁱ.

Dans le régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère appuie la [ministre de la Justice](#)^{iv}, dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 52 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère appuie également la procureur général dans ses fonctions de première conseillère juridique de l'État, tant dans les activités courantes du gouvernement que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens et Canadiennes. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868, lorsque le Parlement a adopté la [*Loi sur le ministère de la Justice*](#)^v, qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux de la ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice joue les trois rôles distincts suivants auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique doté de responsabilités générales de surveillance des questions liées à l'administration de la justice qui relèvent de la compétence fédérale – à ce titre, il aide à

garantir un système de justice équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens et Canadiennes;

- fournisseur d'un ensemble de services de conseils juridiques, législatifs et de gestion des litiges aux ministères et organismes gouvernementaux;
- organisme central chargé d'aider la ministre de la Justice à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 300 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 58 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 42 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les juristes forment un peu plus de la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment dans les secteurs suivants : services parajuridiques, sciences sociales, gestion de programmes, communications, services administratifs, services informatiques et finances.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

1.1 Programme : Gouvernance du cadre juridique canadien

1.1.1 Sous-programme : Politiques juridiques et lois

1.1.2 Sous-programme : Appui du système de justice

1.1.2.1 Sous-sous-programme : Justice pénale et représentation juridique

1.1.2.2 Sous-sous-programme : Victimes d'actes criminels

1.1.2.3 Sous-sous-programme : Justice pour les jeunes

1.1.2.4 Sous-sous-programme : Justice familiale

1.1.2.5 Sous-sous-programme : Autochtones et justice dans le Nord

1.1.2.6 Sous-sous-programme : Justice en langues officielles

1.2 Programme : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

2. Résultat stratégique : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

2.1 Programme : Services juridiques au gouvernement

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité : Renouveler la relation avec les peuples autochtones

Renouveler la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Type de priorité¹

Nouvelle

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Élaborer, en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et avec l'appui de la ministre de la Condition féminine, une façon d'aborder une enquête sur les femmes et les filles autochtones assassinées et portées disparues au Canada et d'établir un cadre de référence pour l'enquête.	En cours	À déterminer	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Collaborer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et la ministre des Affaires autochtones et du Nord pour combler les lacunes des services aux peuples autochtones et aux personnes vivant avec une maladie mentale dans tout le système de justice pénale.	2016-2017	À déterminer	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Élaborer et concevoir, en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et d'autres ministres, les Premières	2016-2017	À déterminer	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

<p>Nations, la Nation métisse, les Inuits, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et d'autres partenaires clés, une stratégie nationale de participation afin de créer et d'appliquer un cadre national de réconciliation éclairé par les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.</p>			
--	--	--	--

Priorité : Droit criminel

Veiller à ce que les mesures législatives répondent aux normes les plus rigoureuses d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit.

Type de priorité

Nouvelle

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Revoir le système de justice pénale.	2016-2017	À déterminer	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Piloter avec l'appui de la ministre de la Santé, un processus visant à collaborer avec les provinces et les territoires pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada sur l'aide médicale à mourir.	En cours	En cours	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Collaborer avec les ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Santé pour créer un processus fédéral-provincial-territorial qui aboutira à la	2016-2017	À déterminer	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien

législation et la réglementation de la marijuana.			
---	--	--	--

Priorité : Droit public

Appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement quant au respect de la constitution et de la primauté du droit, et aider le gouvernement à promouvoir les intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale en élaborant des politiques en matière de droit public.

Type de priorité

Nouvelle

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Veiller à ce que les droits des Canadiens et Canadiennes soient protégés, à ce que les activités gouvernementales respectent le plus possible la <i>Charte</i> , et à ce que le gouvernement cherche à atteindre des objectifs stratégiques empiétant le moins possible sur les droits et sur la vie privée des Canadiens et Canadiennes.	Printemps 2016	En cours	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Élaborer une stratégie de participation parlementaire et de consultation d'intervenants qui aboutira à un processus plus transparent, inclusif et redditionnel de nomination des juges de la Cour suprême du Canada et veiller à ce qu'ils soient bilingues à un niveau fonctionnel.	Hiver 2016	Printemps 2017	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Consulter les provinces et les territoires pour évaluer l'intérêt qu'ils portent à l'expansion des Tribunaux unifiés de la famille et présenter une mesure législative de	Hiver 2016	Printemps 2017	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien

mise en œuvre et des mesures connexes.			
Présenter une mesure législative afin d'ajouter l'identité sexuelle aux motifs interdits de discrimination en vertu de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> .	Printemps 2016	2016	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Fournir du soutien stratégique aux dirigeants de Patrimoine canadien afin de rétablir un Programme de contestation judiciaire moderne.	Hiver 2016	En cours	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien
Appuyer l'examen par le gouvernement de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> , y compris l'engagement d'appliquer la loi de façon appropriée aux entités administratives qui appuient les tribunaux fédéraux.	Hiver 2016	En cours	Programme 1.1 - Gouvernance du cadre juridique canadien

Priorité : Services juridiques au gouvernement

Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité.

Type de priorité

En cours

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Fournir des services législatifs et de consultation juridique aux ministères et organismes clients pour les aider à appliquer les priorités du gouvernement.	En cours	En cours	Programme 2.1 - Services juridiques au gouvernement

--	--	--	--

Priorité : Excellence en gestion

Gérer la transformation organisationnelle en appuyant les activités et l'excellence juridique.

Type de priorité

En cours

Initiatives clés appuyant les priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes du Ministère
Appuyer les priorités du renouvellement de la fonction publique dans le contexte d' Objectif 2020 ^{vi} , en mettant l'accent sur l'excellence du service, en encourageant les activités de transformation et en simplifiant les processus.	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
Appuyer l'élaboration ou la mise en œuvre d'initiatives de transformation du gouvernement comme Milieu de travail 2.0, la transformation de l'administration de la paye et des initiatives clés de gestion de l'information – technologie de l'information (GI/TI).	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
Faire progresser la vision de l'équipe juridique du Canada par trois grands thèmes : une approche globale du ministère de la Justice, l'excellence juridique et opérationnelle et l'application de nouvelles façons de travailler par le talent, l'innovation et la technologie.	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes

Effectuer le virage vers une approche numérique de base afin de fournir avec efficacité et efficacie des services de communications au Ministère.	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
---	----------	----------	--

Pour en savoir davantage sur les priorités du ministère de la Justice, voir la lettre de mandat de la ministre sur le [site Web du Premier ministre du Canada](#)^{vii}.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>Répondre à des priorités stratégiques nouvelles et émergentes.</p> <p>La vaste portée et la grande complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un dialogue étroit avec les partenaires et les intervenants (p. ex., au moyen de consultations ciblées ou publiques). • Continuer de surveiller, d'étudier et d'analyser les tendances émergentes pour éclairer une planification prospective. • Organiser des séances périodiques de planification ministérielle afin de promouvoir le partage d'information et la prise en considération coordonnée d'enjeux stratégiques clés. • Préparer la relève par la gestion des connaissances et le perfectionnement des compétences et du leadership. 	<ul style="list-style-type: none"> • RS 1 - Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P.1.1. - Gestion responsable du cadre juridique canadien
<p>Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes.</p> <p>Les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice pourraient s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un dialogue rapproché avec tous les partenaires (autres ministères fédéraux, provinces et territoires, organisations non gouvernementales). • Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de mobilisation des intervenants pour l'élaboration et le financement de programmes. • Continuer de chercher des tribunes innovatrices de collaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> • RS 1 - Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • P.1.1. - Gestion responsable du cadre juridique canadien
<p>Gestion des demandes de services juridiques en pleine évolution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les ministères et les organismes clients et entreprendre une planification commune pour satisfaire aux priorités du gouvernement et 	<ul style="list-style-type: none"> • RS 2 - Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

<p>Comme les ministères/organismes fédéraux cherchent à contenir les dépenses pour les services juridiques, des demandes de service non planifiées ou non coordonnées risquent de nuire éventuellement à la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et financièrement viables.</p>	<p>gérer les risques juridiques de façon rentable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'améliorer les processus de recouvrement des coûts. • Raffiner le modèle de prestation de services du Ministère en fonction des résultats du récent Examen des services juridiques (ESJ). 	<ul style="list-style-type: none"> • P.2.1 - Programme des services juridiques au gouvernement
--	--	---

La gestion et la surveillance efficaces des principaux risques organisationnels pour le Ministère appuieront la mise en œuvre de ses priorités pour 2016-2017.

Comme l'administration de la justice au Canada est un domaine où la compétence est partagée, la gouvernance du cadre juridique canadien repose sur une collaboration rapprochée avec les provinces et les territoires. Le Ministère doit également collaborer avec un vaste ensemble d'intervenants, y compris d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. La nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts peut parfois compromettre les relations avec ces partenaires essentiels. À l'ère actuelle de l'information électronique et de la connectivité, les attentes changeantes liées à l'élaboration et à l'administration des politiques constituent un défi additionnel (p. ex., les attentes accrues à l'égard des réponses rapides à des enjeux émergents).

Pour gérer ces risques, le Ministère continuera de suivre les tendances émergentes afin d'éclairer la planification à long terme et de maintenir sa capacité de réaction stratégique. À cette fin, cela impliquera notamment d'organiser des séances périodiques de planification axée sur les politiques. Le Ministère poursuivra également ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin d'inculquer les connaissances, les aptitudes et les compétences requises pour naviguer dans ce milieu opérationnel.

Dans la prestation de services juridiques au gouvernement fédéral, Justice Canada doit collaborer de près avec les ministères et organismes clients, qui ont la responsabilité commune de gérer les risques juridiques. Les décisions prises par les clients d'avoir recours ou non aux services du Ministère déterminent la charge de travail du Ministère (la nature et le volume des demandes), ainsi que sa capacité globale de prestation, puisque le recouvrement des coûts auprès des clients finance une partie importante de la prestation des services. Par conséquent, les demandes de service non planifiées ou non coordonnées risquent de nuire éventuellement à la capacité de Justice Canada d'assurer des services efficaces et viables financièrement, particulièrement au moment où les ministères fédéraux cherchent à contenir les dépenses pour les services juridiques. Par exemple, une décision de ne pas demander de conseils juridiques au sujet d'un élément plus risqué pourrait se solder par du travail de contentieux plus coûteux à l'avenir, ou l'on pourrait rater une occasion d'envisager la question d'un point de vue pangouvernemental. À l'inverse, le recours à un conseiller juridique à propos de dossiers sans aspect juridique pourrait faire augmenter les coûts inutilement. En outre, à mesure que les dépenses pour les services juridiques sont contenues ou diminuent, le Ministère pourrait se retrouver confronté à des déséquilibres

imprévis entre ses dépenses et ses revenus. De plus, comme le Ministère équilibre la capacité de fournir des services juridiques pour répondre aux demandes actuelles, sa capacité de répondre à toute augmentation subite de la demande à l'avenir (sur le plan du volume ou sur celui de la complexité) peut être limitée.

Pour contrer ces risques, le Ministère continuera de se concentrer sur la planification concertée avec les clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les facteurs déclencheurs et les coûts du contentieux, sans oublier le bon rôle que doivent jouer les avocats-conseils. Ces activités sont éclairées par le récent Examen des services juridiques (ESJ) qui vise à améliorer la prestation des services juridiques dans l'ensemble du gouvernement. L'ESJ vise à gérer la demande de services juridiques et à assurer la durabilité budgétaire à long terme de ces services. Compte tenu des résultats de l'examen, le Ministère continue de peaufiner son modèle de prestation des services. Le Ministère continue aussi d'améliorer ses processus de recouvrement des frais afin d'atténuer efficacement les risques financiers.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)²

2016–2017 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
678 860 530	678 860 530	639 749 877	632 917 952

Note : Les ressources financières pour les dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et sont nettes des revenus réaffectables. En outre, les dépenses prévues pour 2016-2017 et par la suite excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (comme le report du budget de fonctionnement et les dépenses afférentes à la liste de paye).

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])³

2016–2017	2017–2018	2018–2019
4 310	4 310	4 310

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013–2014	Dépenses 2014–2015	Prévisions de dépenses 2015–2016	Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible							
Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien	382 305 605	383 759 270	387 816 954	400 491 696	400 491 696	361 691 258	359 745 452
Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 195 444	1 080 164	1 342 671	1 324 227	1 324 227	1 324 227	1 324 227
Total partiel	383 501 049	384 839 434	389 159 625	401 815 923	401 815 923	363 015 485	361 069 679
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité							
Programme 2.1 : Services juridiques au gouvernement	191 292 725	208 762 406	186 952 643	199 619 747	199 619 747	199 619 745	195 212 356
Total partiel	191 247 090	208 762 406	186 952 643	199 619 747	199 619 747	199 619 745	195 212 356

² Des différences peuvent survenir en raison de l'arrondissement des chiffres

³ *Ibid*

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2013–2014	Dépenses 2014–2015	Prévisions de dépenses 2015–2016	Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
Services internes – Total partiel	162 247 090	115 249 778	112 606 440	77 424 860	77 424 860	77 114 647	76 635 917
Total	737 040 864	708 851 618	688 718 708	678 860 530	678 860 530	639 749 877	632 917 952

Note : Les dépenses projetées pour 2015-2016 sont basées sur le Rapport de situation financière d'octobre 2015. Les dépenses prévues pour 2016-2017 et par la suite excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Résumé de la planification budgétaire

Comme l'illustre le tableau qui précède, les dépenses prévues du ministère de la Justice s'élèvent à 688,7 millions de dollars et 678,9 millions pour 2015-2016 et 2016-2017 respectivement. Ces dépenses excluent l'autorisation de crédit net du Ministère, qui lui permet de percevoir et de dépenser des recettes pour fournir des services juridiques à d'autres ministères. L'écart de 9,8 millions de dollars des dépenses entre 2015-2016 et 2016-2017 est attribuable surtout aux principaux facteurs suivants :

- Gouvernance du cadre juridique canadien :**
L'augmentation prévue de 12,7 millions de dollars relativement au Programme 1.1 s'explique principalement par le fait que les dépenses prévues en 2016-2017 sont basées sur la dépense totale des crédits budgétaires. Le Ministère ne sera peut-être pas en mesure de dépenser tous ses crédits en 2015-2016, ce qui entraînera, le cas échéant, des ressources non utilisées de 13,2 millions de dollars.
- Programme des services juridiques au gouvernement :**
L'augmentation de 12,7 millions de dollars des dépenses relativement au Programme 2.1 est aussi liée au fait que les dépenses prévues pour 2016-2017 sont basées sur la dépense totale des crédits budgétaires. En outre, une augmentation des dépenses est prévue en raison de la réaffectation administrative de certains budgets et de certaines dépenses prévues du Programme des services internes au Services juridiques au gouvernement, et ce, afin que ces budgets et dépenses soient comptabilisés comme il se doit en regard du bon programme. Cette réaffectation administrative entrera en vigueur avec l'exercice financier 2016-2017.
- Services internes :**
La réduction de 35,2 millions de dollars des dépenses prévues pour les services internes est principalement attribuable aux facteurs suivants : le réalignement indiqué ci-dessus en fonction des activités correspondantes des programmes, l'exclusion des crédits centraux du Conseil du Trésor comme les dépenses afférentes à la liste de paye (p. ex., les indemnités de départ, les crédits de congés annuels payables au moment de la cessation d'emploi, les prestations parentales) et le financement provenant du report du budget de fonctionnement de 2015-2016.

Le Ministère dispose d'une autorisation de crédit net (ACN) de 296,2 millions de dollars et d'une compensation correspondante dans le budget de fonctionnement. L'ACN est répartie en théorie entre le programme des services juridiques au gouvernement et le programme des services internes. Les revenus réels distribués entre les programmes pourraient varier en fonction de nombreux facteurs comme les tarifs des services juridiques, la fluctuation de la demande de services juridiques provenant des ministères clients et le montant réel des recettes recueillies qui sont supérieures ou inférieures aux crédits budgétaires (conformément au Guide des dispositions financières et des modes de financement du SCT, les ministères peuvent consacrer jusqu'à 125 % de leurs crédits budgétaires en recettes reçues aux fins de coûts connexes).

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues en 2016–2017 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{viii} (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Domaine des dépenses	Résultat pour le gouvernement du Canada	Dépenses prévues en 2016-2017
RS 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{ix}	400 491 696
	Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^x	1 324 227
RS 2 – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	Programme 2.1 : Services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Des opérations gouvernementales bien gérées et efficaces ^{xi}	199 619 747

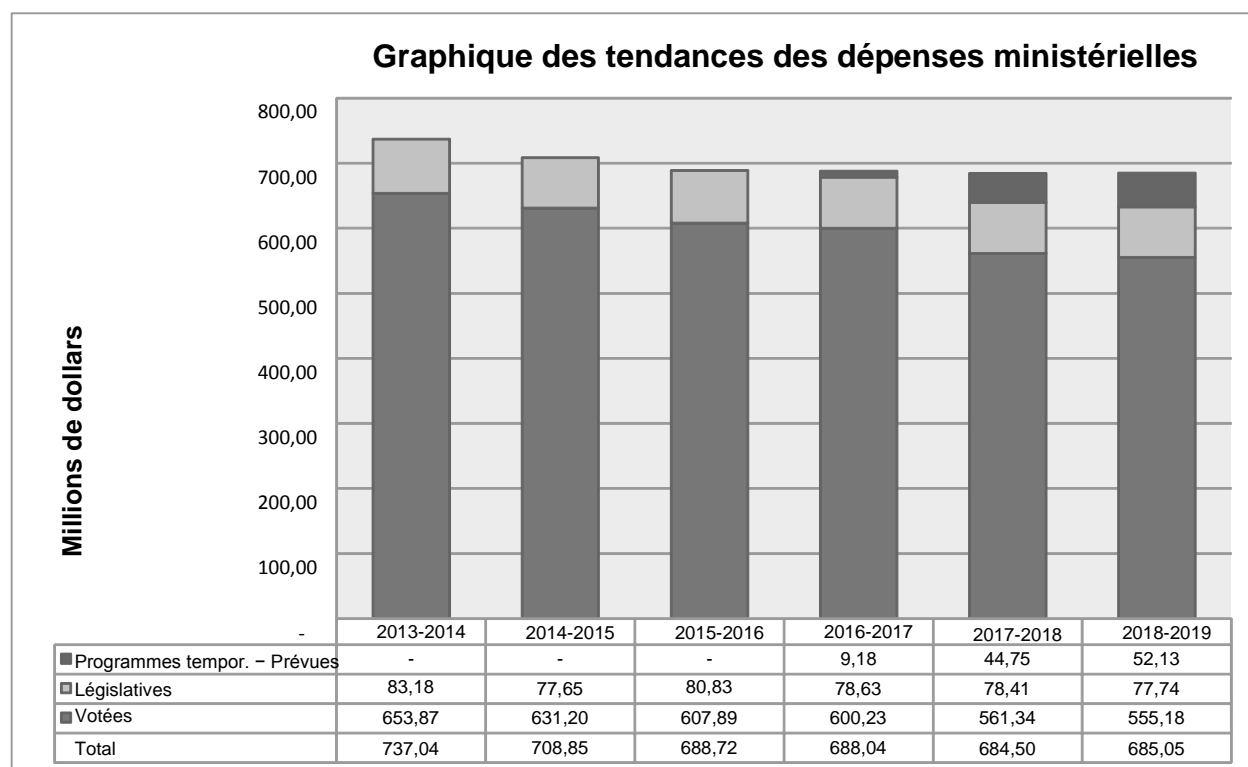
Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Domaine des dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	401 815 923
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	199 619 747

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances des dépenses ministérielles

Comme l'indique le diagramme qui suit, le total des dépenses prévues du Ministère (législatives et votées) devrait diminuer en 2016-2017 pour tomber à 678,9 millions de dollars par rapport à une prévision de 688,7 millions en 2015-2016. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a une autorisation de crédit net de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services dans le cadre de l'autorisation de crédit 1 (dépenses de fonctionnement). Aux fins des rapports ministériels, ces recettes réaffectables réduisent les autorisations et les dépenses totales du Ministère. En 2015-2016, le montant total des recettes réaffectables devrait atteindre 292,0 millions de dollars. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » sont nettes des recettes réaffectables.



Note : Les chiffres relatifs aux programmes temporarisés ne sont pas inclus dans les dépenses prévues, mais ils figurent plutôt dans le graphique ci-dessus de façon à démontrer l'effet du financement temporarisé au cours de la période de planification de trois ans. Les chiffres pour 2013-2014 et 2014-2015 sont basés sur les montants réels tandis que les chiffres pour 2015-2016 sont basés sur les prévisions en date d'octobre 2015. En outre, les dépenses prévues pour 2016-2017 et par la suite excluent tout le financement provenant des crédits centraux (comme le report de budget de fonctionnement et les dépenses afférentes à la liste de paye).

Pendant l'exercice 2016-2017, le Ministère prévoit des dépenses de 365,2 millions de dollars en subventions et contributions et de 313,7 millions en fonctionnement, et il prévoit tirer

296,2 millions de dollars de la prestation de services juridiques et de services internes à d'autres ministères pour compléter les dépenses de fonctionnement du Ministère.

Les dépenses nettes du Ministère sont composées de subventions et contributions et de dépenses de fonctionnement moins les recettes perçues. Au cours de l'exercice 2016-2017, la baisse de 9,8 millions de dollars des dépenses nettes, qui passeront de 688,7 millions en 2015-2016 à 678,9 millions en 2016-2017, est attribuable principalement au fait que les dépenses prévues de 2016-2017 sont basées sur la dépense totale des autorisations budgétaires et sur le fait que le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor comme les dépenses afférentes à la liste de paye et les reports du budget de fonctionnement est exclus de la prévision de 2016-2017.

Dépenses par crédit voté

Pour en savoir davantage sur les crédits organisationnels du ministère de la Justice du Canada, consulter le [Budget principal des dépenses 2016-2017](#)^{xii}.

Section II : Analyse des programmes selon les résultats stratégiques

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, ultimement, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, la dualité juridique, les droits de la personne, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
400 491 696	400 491 696	361 691 258	359 745 452

Note : Les dépenses prévues pour 2016-2017 et par la suite excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2016–2017	2017–2018	2018–2019
258	258	258

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10 ¹	Mars 2017

¹ L'objectif de rendement du Ministère est fixé au 10^e rang ou mieux pour le Canada sur la scène internationale (source : World Competitiveness Yearbook).

Faits saillants de la planification

Pour s'acquitter de son rôle d'intendant du cadre juridique canadien, le Ministère cherchera à réaliser trois priorités organisationnelles : renouveler la relation avec les peuples autochtones; droit criminel et droit public.

En assurant la coordination et la collaboration avec divers intervenants dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de réformes législatives, d'options politiques et d'initiatives, le Ministère assurera la promotion d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Le Ministère continuera de produire, au besoin, des politiques et des lois, et d'appuyer diverses initiatives nouvelles lancées sous la direction du gouvernement, y compris les suivantes : réforme de la détermination de la peine, légalisation et réglementation de la marijuana et révision des dispositions pertinentes du *Code criminel* en la matière; examen de la stratégie de contentieux en vigueur; abrogation d'éléments clés du projet de loi C-42 et dépôt de règlements sur les armes importées et l'achat; abrogation d'éléments problématiques du projet de loi C-51 et dépôt d'une nouvelle mesure législative qui établit un meilleur équilibre entre la sécurité, les droits et les libertés; modifications à l'immigration et la protection des réfugiés qui appuient la tradition humanitaire du Canada; révision du *Code canadien du travail*; durcissement des lois pénales et des conditions de mise en liberté sous caution en cas de violence conjugale; et appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les minorités linguistiques.

Le Ministère appuiera une magistrature solide, indépendante, méritoire et diverse, ainsi qu'un appareil judiciaire équitable, efficace et accessible qui répond aux besoins de la population canadienne. Le Ministère appuiera la ministre dans son rôle d'interlocuteur principal avec la magistrature lorsqu'il s'agit de garantir le respect de l'indépendance judiciaire. Outre les

questions stratégiques courantes comme la rémunération des magistrats (qui constituera une priorité de premier plan en 2016-2017 étant donné le lancement, en décembre 2015, de la dernière Commission quadriennale), la conduite des magistrats et le processus de nomination aux cours supérieures, les initiatives clés de 2016-2017 consisteront notamment à tenir les deux principales promesses du gouvernement en ce qui a trait aux tribunaux, soit renforcer le processus des nominations à la Cour suprême du Canada et étendre les tribunaux unifiés de la famille. Reflétant l'engagement plus général du gouvernement envers la consultation et la participation appropriée d'intervenants, la première initiative comportera une stratégie visant à solliciter la contribution de tous les partis à la Chambre des communes, ainsi que celle d'intervenants clés et de Canadiens et Canadiennes intéressés. La deuxième initiative consistera notamment à chercher rapidement à approcher les provinces et les territoires afin d'évaluer l'intérêt qu'ils portent aux tribunaux unifiés de la famille.

En ce qui concerne la politique sur les droits de la personne, le Ministère aidera la ministre à s'acquitter de ses responsabilités stratégiques à l'égard de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, notamment en donnant suite en 2016-2017 à l'engagement pris par le gouvernement d'ajouter l'identité sexuelle aux motifs de discrimination interdits. Le Ministère fournira aussi en 2016-2017 un soutien continu au ministère du Patrimoine canadien pour l'aider à rétablir un programme moderne de contestation judiciaire. Le Ministère appuiera continuellement la ministre pour aider à assurer que le gouvernement s'engage le plus possible à respecter la *Charte* et cherche à atteindre des objectifs stratégiques empiétant le moins possible sur les droits et la vie privée des Canadiens et Canadiennes, notamment en aidant le Canada à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits de la personne.

Le Ministère apportera un appui stratégique à l'examen par le gouvernement de la *Loi sur l'accès à l'information*, y compris la proposition visant à appliquer la loi de la façon appropriée aux entités administratives qui appuient les tribunaux fédéraux. Le Ministère continuera en outre d'appuyer des projets et des réformes portant sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public, et fournira des conseils stratégiques au sujet de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En 2016-2017, le Ministère cherchera aussi, en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et d'autres ministres, les Premières Nations, la Nation métisse, les Inuits, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et d'autres partenaires clés à promouvoir l'objectif du gouvernement du Canada qui consiste à renouveler sa relation avec les peuples autochtones du Canada. Le Ministère cherchera plus précisément une façon d'aborder une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones portées disparues ou assassinées au Canada et d'en établir le cadre de référence. Le Ministère cherchera aussi à promouvoir la conception d'une stratégie nationale de participation afin d'élaborer et d'appliquer un cadre de réconciliation nationale éclairé par les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Dans le contexte de l'examen de système de justice pénale, le Ministère continuera d'examiner des façons de combler les lacunes des services aux peuples autochtones dans tout le système.

Le Ministère continuera d'appuyer tout un éventail d'initiatives en cours, y compris les droits, à l'échelon fédéral, des victimes d'actes criminels par la mise en œuvre de la [*Charte canadienne*](#)

[des droits des victimes](#)^{xiii} et la promotion du Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, notamment en appuyant l'enquête publique sur les femmes et les filles autochtones portées disparues ou assassinées. Ces initiatives éclaireront diverses activités de politiques et de programmes dans le contexte de la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)^{xiv}.

Dans le cadre du Programme des avocats spéciaux, le Ministère aide la ministre de la Justice à s'acquitter des obligations que lui impose la loi dans le contexte d'instances présentées conformément au titre 9 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)^{xv} et cherche à assurer l'équité des instances en question. Le Ministère cherchera à mettre en œuvre les recommandations découlant de l'évaluation ministérielle du programme et à collaborer avec des partenaires pour appliquer les recommandations découlant de l'évaluation horizontale de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* Titre 9/Initiative d'interdiction de territoire pour raison de sécurité nationale.

Comme chef de file de la [Stratégie nationale antidrogue](#)^{xvi}, le Ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour faire face aux enjeux émergents liés à la consommation de drogues illicites, comme l'abus de médicaments d'ordonnance. Le Ministère continuera aussi de mettre en œuvre ses deux programmes prévus dans le contexte de la Stratégie nationale antidrogue, soit le programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie et la composante sur le traitement des drogues du Fonds du système de justice pour les jeunes.

En 2016-2017, le Ministère fera aussi la promotion d'initiatives à l'appui de la justice familiale, de la justice pour les Autochtones dans le Nord, ainsi que de la justice dans les langues officielles. Ces activités comprennent notamment la prestation continue du [Fonds de soutien des familles](#)^{xvii}, de la [Stratégie de la justice applicable aux Autochtones](#)^{xviii}, du [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)^{xix} et du [Fonds pour la Loi sur les contraventions](#)^{xx}.

Le Ministère continuera de soutenir des objectifs du gouvernement du Canada en fournissant du financement et en faisant progresser la jurisprudence. Il vise en outre à protéger, dans la communauté internationale, sa réputation de chef de file au niveau de l'équité du système de justice pénale.

Sous-programme 1.1.1 : Politiques juridiques et lois

Description

Le Ministère élabore et coordonne toutes les réformes législatives, les options politiques et les initiatives fédérales en matière de justice qui favorisent un système de justice équitable, adapté et accessible pour les Canadiens et Canadiennes. Cela comprend les secteurs des affaires judiciaires, de la justice pénale, des victimes d'actes criminels, de la justice pour les jeunes, de la justice familiale, des langues officielles, des contraventions, des drogues illicites (par l'intermédiaire de la [Stratégie nationale antidrogue](#)^{xxi}), de la justice applicable aux Autochtones, de la dualité juridique, des droits de la personne, du respect de la vie privée, de l'accès à l'information, de la sécurité et du terrorisme. Le Ministère surveille l'évolution des lois, des

politiques et des procédures; élabore et met en œuvre des options relatives à la réforme du droit, de l'application de la loi et des politiques au moyen de la législation; développe et fournit des informations et des services pour la mise en œuvre des politiques et des lois nouvelles et anciennes, et fournit des conseils à d'autres ministères fédéraux sur des questions liées à des lois et des politiques en matière de justice. Comme l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à l'appui de leurs responsabilités quant à l'administration de la justice au quotidien. Le Ministère soutient la ministre de la Justice tout au long des processus du Cabinet et du Parlement qui concernent à la fois les réformes à la justice et les travaux parlementaires liés à la justice, comme les projets de loi d'initiative parlementaire et les examens parlementaires. Enfin, le Ministère appuie les priorités internationales du gouvernement liées à la justice, notamment : la prestation de conseils stratégiques pour l'élaboration des politiques internationales du Canada en matière de justice, la négociation de normes, de conventions et de traités internationaux au moyen de forums bilatéraux et multilatéraux, et l'élaboration de programmes de collaboration juridique et la prestation de soutien technique juridique aux pays étrangers cherchant à réformer leurs systèmes de justice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
29 819 809	29 304 571	29 222 849

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
221	221	221

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et Canadiennes font confiance aux lois pénales et familiales du Canada	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers les lois pénales pour les adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60	mars 2017
	Pourcentage des citoyens canadiens qui évaluent leur niveau de confiance	60	mars 2017

	envers les lois pénales pour adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points		
	Somme totale du financement fédéral recueillie pour satisfaire des ordonnances ou ententes portant sur la pension alimentaire	165 millions de dollars	mars 2017

Note : Tel qu'il est mentionné à la page 48, le Ministère continuera de paufiner toutes ses mesures de rendement au cours de l'exercice 2016-2017. Plus particulièrement, les mesures pour 2017-2018 seront mises à jour à l'automne 2016.

Faits saillants de la planification

Afin d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada, le ministère de la Justice continuera à fournir des conseils juridiques et stratégiques, à appuyer l'étude et l'adoption de projets de loi clés portant sur la réforme du droit qui visent à améliorer la sécurité publique, l'examen du système de justice pénale, y compris la détermination de la peine et la procédure pénale, à réagir aux technologies nouvelles, à soutenir les victimes d'actes criminels et à promouvoir les initiatives du gouvernement en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Le Ministère demeure voué à mettre à contribution les gouvernements provinciaux, territoriaux et étrangers et à négocier avec eux pour déterminer les enjeux émergents, élaborer des options stratégiques et législatives et mettre en œuvre des réformes visant à améliorer le système de justice pénale et familiale et à donner confiance au public.

Le travail progressera dans divers domaines prioritaires, y compris la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, l'aide médicale à mourir, la légalisation et la réglementation de la marijuana, les problèmes de santé mentale et de déficience cognitive : le Ministère fournira des services juridiques, élaborera des initiatives stratégiques et financera des programmes à cette fin.

Le Ministère continuera de diriger la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)^{xxii}, pour appuyer les victimes et les survivants d'actes criminels, y compris les familles des femmes et des filles autochtones assassinées et portées disparues. Il collaborera aussi de près avec d'autres institutions fédérales, ainsi qu'avec les victimes, les défenseurs des victimes et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services et d'autres personnes impliquées dans le système de justice pénale.

Le Ministère demandera que soit renouvelée l'initiative Soutien des familles vivant une séparation ou un divorce afin que les activités associées au financement prenant fin le 31 mars 2016 puissent se poursuivre. Le ministère de la Justice collaborera aussi de près avec les provinces et les territoires pour améliorer les services de justice à la famille, et notamment pour négocier des ententes sur l'établissement de services provinciaux de pension alimentaire pour enfants (afin de recalculer les pensions alimentaires pour enfants conformément à l'article 25.1 de la [Loi sur le divorce](#)^{xxiii}).

Pour lutter contre la violence familiale, le Ministère collaborera avec des partenaires des domaines des services de police, des poursuites, de la protection de l'enfance, des services aux victimes, du secteur bénévole, et les collectivités de minorités ethnoculturelles pour améliorer la formation et d'autres outils afin d'améliorer les réponses du système de justice à la violence familiale, notamment la violence conjugale, la violence faite aux enfants et le mariage forcé et précoce. Le Ministère continuera aussi de mettre en œuvre de nouvelles mesures de prévention et de nouvelles infractions dans ces cas. Le Ministère poursuivra un projet pilote sur le Centre d'innovation de politiques et de programmes pour les Autochtones (IPPA) qui cherchera à déterminer comment recourir à de nouvelles stratégies d'élaboration de politiques et de programmes pour réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Le Ministère collaborera aussi avec Services partagés Canada pour mettre au point et tester la technologie nécessaire à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'interruption des activités du système pangouvernemental critique que constitue le système d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes.

Le Ministère continuera d'étudier, d'analyser, de maintenir du savoir-faire et de donner des conseils stratégiques et juridiques en ce qui concerne les questions de justice pour les adolescents. Il continuera en outre de diriger la [Stratégie nationale antidrogue](#)^{xxiv}, ce qui inclut des efforts de prévention, de traitement et d'application de la loi.

Sur la scène internationale, le Ministère collaborera avec des partenaires internationaux pour veiller à ce que les cadres juridiques canadiens et les instruments internationaux soutiennent correctement les efforts internationaux de lutte contre la criminalité, notamment le crime organisé, les drogues illicites, la cybercriminalité, la corruption et le terrorisme. Il appuiera le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques étrangères, en garantissant l'observation des politiques et du droit pénal du Canada tout en faisant avancer et protégeant les intérêts et les valeurs du Canada dans l'élaboration de mesures mondiales de lutte contre la criminalité et le terrorisme. Ces activités consistent notamment à donner des conseils stratégiques et à mettre en œuvre des projets d'aide technique juridique afin de promouvoir les valeurs canadiennes fondamentales que constituent la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

Dans ces grands dossiers, ainsi que dans le cadre d'autres initiatives de programme, le Ministère vise à jouer son rôle d'intendant du Programme du cadre juridique canadien et à maintenir la confiance des citoyens et citoyennes dans le système de justice.

Sous-programme 1.1.2 : Appui du système de justice

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère favorise l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et des renseignements juridiques afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par le biais d'autres mécanismes de règlement. Le Ministère fournit un financement permanent aux organismes provinciaux, territoriaux et non

gouvernementaux, aux groupes autochtones et aux collectivités. Le programme d'Appui du système de justice facilite la mise en œuvre des politiques fédérales en matière de justice dans les domaines principaux suivants : justice pénale (comprend la justice pour les jeunes et les victimes d'actes criminels), justice familiale, accès à la justice, langues officielles, contraventions et justice applicable aux Autochtones.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
370 671 887	332 386 687	330 522 603

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
37	37	37

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice accessible à tous les citoyens canadiens	Pourcentage du financement de soutien au système de justice fédéral offert aux provinces et aux territoires, aux organisations non gouvernementales, et aux groupes et aux communautés autochtones pour informer les Canadiens et les aider à résoudre leurs problèmes juridiques	100	mars 2017
	Pourcentage de provinces ayant des organismes désignées de vulgarisation auprès du public, soutenues par le Ministère qui fournissent des renseignements juridiques	100	mars 2017

Faits saillants de la planification

Dans le contexte de la création d'un centre de savoir-faire en programmes de subventions et contributions, le ministère de la Justice poursuivra ses réformes de la prestation de programmes de cette nature. Les réformes porteront notamment sur la mise au point, l'utilisation et la surveillance continues des normes de service, la mise à jour des outils d'évaluation du risque des programmes et des projets, la participation d'intervenants et la mise en œuvre de modèles et d'outils communs. Le Ministère continuera en outre de collaborer avec d'autres ministères fédéraux pour créer et appliquer un nouveau système pangouvernemental de gestion des subventions et contributions.

Le Ministère continuera aussi de promouvoir la vulgarisation de l'information juridique dans la population en produisant et tenant de tels documents pour appuyer les priorités dans le domaine de la justice et en finançant des organisations désignées d'éducation et d'information juridique du public.

Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Justice pénale et représentation juridique

Description

Le Ministère soutient l'accès à la justice et l'efficacité du système de justice canadien. Le Ministère remet des contributions financières aux provinces pour les aider à s'assurer que les personnes défavorisées sur le plan économique ont accès à des conseils juridiques, à une représentation et à de l'information en matière de droit criminel, de justice pénale pour les jeunes, d'immigration et de statut de réfugié. Les provinces, les territoires et leurs entités responsables de la prestation d'une aide juridique reçoivent également du financement pour la gestion et la prestation des services d'avocats désignés dans les poursuites fédérales et pour de l'aide juridique concernant les questions de sécurité nationale. De plus, les subventions et les contributions financières sont également offertes à un large éventail d'autres destinataires afin de favoriser : (1) des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants toxicomanes non violents; (2) des avocats spéciaux dans le cadre de procédures en vertu de la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; (3) la poursuite dans les cas graves de fraudes sur les marchés financiers; (4) l'élaboration de ressources de vulgarisation juridique; (5) les projets d'aide à l'élaboration de réactions efficaces aux tendances et aux problèmes qui touchent la politique canadienne en matière de justice. Ce sous-sous programme est financé par des fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Programme d'aide juridique, (y compris les services d'aide juridique en matière criminelle, l'aide juridique en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés et les services d'avocats désignés dans les poursuites fédérales), le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, le Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, le Programme des avocats spéciaux, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye de droit international privé, ainsi que le Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la Justice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
144 099 379	132 699 379	130 793 219

Ressources humaine (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
12	12	12

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Capacité accrue des provinces et leurs régimes d'aide juridique d'offrir de l'aide juridique en matière criminelle aux personnes admissibles défavorisées sur le plan économique	Nombre de demandes d'aide juridique en matière criminelle approuvées par les provinces	270 000	mars 2017
	Nombre de fois que des services d'avocats de garde sont fournis dans des affaires criminelles à des personnes nécessitant une aide juridique dans les provinces	1 300 000	mars 2017
Les personnes admissibles sont représentées au tribunal pour que les causes cheminent	Nombre de suspensions d'instances (temporaires ou permanentes) en raison d'un manque de financement pour des avocats désignés dans les poursuites fédérales et les dossiers de sécurité publique et la lutte contre le terrorisme	0	mars 2017

Faits saillants de la planification

Dans le cadre du [Programme d'aide juridique](#)^{xxv}, le Ministère continuera de promouvoir l'accès à la justice en collaborant avec les provinces et les territoires pour offrir de l'aide juridique en

matière pénale, dans des affaires mettant en cause autant des adultes que des jeunes, dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés, de l'aide juridique dans des affaires de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme, sans oublier les services d'avocats désignés par le tribunal dans le cadre de poursuites intentées par le gouvernement fédéral. La gestion des accords de contribution quinquennaux (années fiscales 2012-2017) conclus avec les provinces au sujet de l'aide juridique en matière criminelle aux adultes et aux jeunes et l'aide juridique dans les affaires relatives aux immigrants et aux réfugiés se poursuivra et l'on commencera à essayer de conclure des accords de contribution quinquennaux qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2017-2018 afin de maximiser l'investissement fédéral dans l'aide juridique en continuant d'appuyer les services innovateurs qui répondent aux besoins des groupes vulnérables, y compris les Autochtones, et les personnes qui vivent avec des troubles de santé mentale.

Dans le cadre du [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)^{xxvi}, le Ministère continuera de travailler avec des intervenants clés pour améliorer l'accès à la justice tout en incluant un effort concentré sur les femmes autochtones à l'appui du Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, sans oublier le financement nécessaire pour améliorer la réaction du système de justice à la violence familiale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Les activités comprennent la prestation d'aide financière aux organismes de vulgarisation de l'information juridique qui créent des documents pour répondre aux besoins juridiques des Canadiens et Canadiennes.

Le Ministère poursuivra en outre la mise en œuvre de ses composantes de la [Stratégie nationale antidrogue](#)^{xxvii} afin d'aider davantage à prévenir la consommation de drogues illicites et à donner accès au traitement aux personnes qui ont des problèmes d'abus de substances. Le Ministère continuera aussi de financer le [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#)^{xxviii} dans le cadre d'ententes de contribution conclues avec les provinces et les territoires participants.

Le ministère de la Justice continuera d'administrer le [Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés](#)^{xxix}, qui appuie la poursuite dans les affaires graves de fraude sur les marchés financiers au Canada.

Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Victimes d'actes criminels

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère veut donner aux victimes d'actes criminels une voix plus efficace au sein du système de justice pénale. Dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère offre un soutien financier aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour accroître la sensibilisation et la connaissance des questions liées aux victimes, aux lois et aux services disponibles, et pour élaborer et offrir des programmes, des services et de l'aide pour combler les lacunes dans les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Dans des circonstances précises, le Ministère dispense une aide financière directe, limitée et en urgence à des victimes individuelles, y compris pour le déplacement des victimes inscrites afin qu'elles

puissent assister aux audiences de la [Commission des libérations conditionnelles du Canada](#)^{xxx} et pour aider les Canadiens et les Canadiennes victimes d'actes criminels à l'étranger. Ce sous-programme est financé par des fonds provenant du programme de subventions et de contributions suivant : le Fonds d'aide aux victimes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
21 918 911	21 951 302	21 993 378

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
5	5	5

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels se font entendre de façon plus efficace au sein du système de justice pénale	Pourcentage du financement fédéral pour les victimes qui est utilisé par les provinces, les territoires, les organismes non gouvernementaux et les particuliers pour améliorer l'aide aux victimes et leur participation au système de justice pénale	100	mars 2017
	Pourcentage des victimes sondées ayant reçu une assistance financière qui indiquent avoir une voix plus efficace dans le système de justice pénale	90	mars 2017

Faits saillants de la planification

Le ministère de la Justice continuera d'appuyer la mise en œuvre de la [Loi sur la Charte des droits des victimes](#)^{xxxii} (LCDV). La LCDV a créé une loi autonome, la [Charte canadienne des droits des victimes](#)^{xxxiii} (CCDV), afin d'enchâsser les droits des victimes d'actes criminels dans

quatre domaines à l'échelon fédéral : information, participation, protection et dédommagement. La LCDV comportait aussi des amendements à des textes législatifs fédéraux comme le *Code criminel* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin d'améliorer l'application des droits établis dans la CCDV. La CCDV et la plupart des dispositions de la LCDV sont entrées en vigueur le 23 juillet 2015. Le financement nécessaire pour aider les provinces et les territoires à la mettre en œuvre est prévu dans le [Fonds d'aide aux victimes](#)^{xxxiii}.

Dans le cadre de la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)^{xxxiv}, le Ministère continuera aussi d'administrer le [Fonds d'aide aux victimes](#)^{xxxv}, programme de subventions et contributions qui fournit des ressources à des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux, pour qu'ils offrent des programmes et des services aux victimes d'actes criminels, ce qui permet à celles-ci de participer au système de justice pénale. Dans le contexte de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère continuera de promouvoir des politiques et des programmes afin d'aider les familles des femmes et des filles autochtones portées disparues ou assassinées. Le Ministère fournira une aide accrue pour appuyer l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones portées disparues ou assassinées.

Par ses efforts de collaboration avec divers intervenants au Canada, le Ministère continuera d'améliorer l'appui accordé aux victimes et aux survivants d'actes criminels.

Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Justice applicable aux jeunes

Description

Le Ministère favorise la protection du public en soutenant les programmes et les services qui vont de pair avec les objectifs de la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#)^{xxxvi}. Le Ministère verse des contributions financières aux provinces et aux territoires pour les programmes et les services qui s'adressent aux adolescents en conflit avec la loi et qui favorisent la responsabilisation, la réadaptation et la réinsertion de ces adolescents dans leur collectivité, qui font la promotion d'autres options que le processus judiciaire officiel lorsque cela est approprié, et qui réservent l'incarcération aux délinquants les plus dangereux. Les provinces et les territoires reçoivent également un financement pour des programmes et des services thérapeutiques spécialisés destinés aux adolescents condamnés pour une infraction violente grave qui ont des besoins en santé mentale particuliers. Finalement, du financement est offert à un large éventail de bénéficiaires pour des projets qui favorisent un système de justice pour adolescents plus efficace, qui abordent les questions de justice pour les jeunes et qui permettent une participation citoyenne et communautaire accrue dans le système de justice pour les jeunes. De tels projets comprennent des programmes conçus particulièrement pour les adolescents en conflit avec la loi, de la formation pour les professionnels de la justice, des fournisseurs de services aux jeunes et de la recherche. Le financement est versé par l'intermédiaire des programmes de subventions et de contributions suivants : le Programme de financement des services de justice pour les jeunes, le Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation et le Fonds de justice pour les jeunes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
158 016 560	158 016 560	158 016 560

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
4	4	4

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice pour les jeunes qui appuie les priorités fédérales en matière de justice applicables aux jeunes	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse recevant une peine ne comportant pas de placement sous garde (en milieu communautaire)	85	mars 2017
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Programme de placement et de surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100	mars 2017

Faits saillants de la planification

Grâce au Fonds de justice pour les jeunes (FJJ), le Ministère continuera de promouvoir des projets qui aident à rendre le système de justice pour les jeunes plus efficace, qui s'attaquent aux nouvelles questions de justice pour les jeunes et qui permettent aux citoyens et à la communauté de participer davantage au système de justice pour les jeunes. Il vise ainsi à promouvoir le partage de connaissances avec des partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des organismes internationaux, dans les questions de justice pour les jeunes.

Le FJJ offre du financement par trois sous-composantes : le Fonds principal, la composante Traitement des toxicomanies et le volet Armes à feu, gangs et drogues. Globalement, ces composantes offrent des subventions et contributions pour des jeunes qui ont des démêlés avec le système de justice, pour des programmes de traitement de la toxicomanie et des occasions éducatives, culturelles, sportives et professionnelles communautaires.

Le Programme de financement des services de justice pour les jeunes, programme de contributions à coût partagé avec les provinces et les territoires, fournit des fonds pour la prestation de programmes et de services aux jeunes. Le programme offre un financement prioritaire pour des aspects liés à la [*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*](#)^{xxxvii} et vise à protéger le public en encourageant la responsabilisation, la réadaptation et la réinsertion sociale efficaces des jeunes tout en réservant le processus judiciaire officiel aux jeunes délinquants qui commettent les actes criminels les plus graves.

Le programme Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation accorde du financement aux provinces et aux territoires offrant des programmes et services thérapeutiques spécialisés aux jeunes qui ont des besoins en santé mentale et sont déclarés coupables d'un crime grave commis avec violence.

En collaborant avec différents ordres de gouvernement du Canada pour administrer le financement dans le contexte de ces grandes initiatives de soutien, le Ministère s'assure que l'on appuie les priorités en matière de justice pour les jeunes et que l'on fait la promotion d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Justice familiale

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien aux Canadiens et aux Canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce en facilitant la prestation efficace de programmes et de services, notamment des programmes d'éducation sur le rôle parental, la médiation, le nouveau calcul de la pension alimentaire pour enfants, en préparant des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale. Le financement relatif à la justice familiale aide les provinces et les territoires à établir et à fournir des services et des programmes de justice familiale permettant d'améliorer la capacité des parents de conclure des ententes appropriées relativement à la garde, aux droits de visite et aux pensions alimentaires et de respecter ces ententes. Le financement fédéral aide également les organisations non gouvernementales à préparer des ressources d'information et de formation dans le domaine de la justice familiale, appuie la mise en application des obligations législatives et des priorités stratégiques du Ministère dans le domaine de la justice familiale et fournit du soutien quant à l'évaluation des programmes en permettant la collecte de données et l'établissement de rapports sur l'utilisation des fonds. Ce sous-sous-programme est financé par des fonds provenant du programme de subventions et de contributions suivant : Fonds de soutien des familles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
16 447 666	0	0

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
2	2	2

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice familial qui appuie l'accès à l'information sur la justice familiale, aux services et aux programmes pour les Canadiens vivant une séparation ou un divorce	Pourcentage des fonds utilisés par les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux	100	mars 2017

Faits saillants de la planification

Avec l'aide du [Fonds de soutien des familles](#)^{xxxviii}, les provinces et les territoires, ainsi que des organisations non gouvernementales, offriront un ensemble de services, de programmes et de ressources d'information pour aider davantage les parents qui vivent un divorce ou une séparation à avoir accès au système de justice familiale et pour aider les parents à se conformer aux mesures d'aide financière, aux modalités de garde et au droit de visite. Le Ministère cherchera à faire renouveler le Fonds, car le financement en vigueur prend fin le 31 mars 2017.

Le Ministère continuera en outre de conclure des ententes de financement des services de justice familiale avec les provinces et les territoires, ainsi que des ententes portant sur des projets de création de documents d'éducation et d'information juridique à l'intention du public et des projets de formation professionnelle avec des organisations non gouvernementales. En accordant un statut prioritaire à la création de documents publics de formation et d'information juridique et à la prestation de formation professionnelle, le Ministère améliorera l'accès à l'information sur la justice familiale, aux services et aux programmes pour les Canadiens vivant une séparation ou un divorce.

Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Autochtones et justice dans le Nord

Description

Le Ministère verse des contributions financières aux provinces et aux territoires pour les programmes et les services qui apportent un soutien approprié du point de vue culturel aux personnes autochtones qui sont entrées dans le système de justice criminelle. Le Ministère verse également un financement à divers destinataires dont les programmes offrent des solutions de rechange au système de justice traditionnel qui sont pertinentes du point de vue culturel. Finalement, le Ministère fournit des contributions financières aux territoires afin d'aider à garantir aux résidents du Nord un accès à de la représentation et à des conseils juridiques, ainsi qu'à de l'information au sujet du système de justice. Le financement est versé par l'intermédiaire des programmes de subventions et de contributions suivants : la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et l'Accès aux services de justice dans les territoires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019
14 355 428	3 885 503	3 885 503

Ressources humaines (ETP)

2016-2017	2017-2018	2018-2019
12	12	12

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Un système de justice qui répond aux besoins des Autochtones en leur offrant des services et de l'information adaptés à leur culture	Pourcentage de personnes référées à un programme de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones qui ont terminé le programme	90	mars 2017
	Pourcentage des clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux	80	mars 2017

	Autochtones qui se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » des renseignements fournis.		
Les résidents des territoires ont accès à des services de justice (aide juridique, vulgarisation et information juridique, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones) qui répondent à leurs besoins et leur situation.	Nombre de demandes d'aide juridique approuvées dans les territoires.	3 000	mars 2017

Faits saillants de la planification

Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour que le système de justice réponde aux besoins de la population autochtone du Canada, le Ministère continuera de coprésider le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la justice applicable aux Autochtones. Le Ministère continuera aussi d'administrer la [Stratégie de la justice applicable aux Autochtones](#) (SJA)^{xxxix}, le [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{xi} et les [Ententes sur les services d'accès à la justice](#)^{xii}.

La SJA appuie, en mode de partage des coûts avec les provinces et les territoires, des programmes communautaires de justice appliquée aux Autochtones qui offrent des solutions de rechange efficaces aux processus de justice traditionnels. Les programmes de la SJA sont conçus pour répondre aux besoins en matière de justice de la collectivité ou des collectivités qu'ils servent et reflètent la culture et les valeurs autochtones. Par ses efforts de collaboration avec divers intervenants au Canada, le Ministère continuera d'échanger avec ses partenaires au sujet d'enjeux émergents de la justice comme l'utilisation croissante de la justice réparatrice et les lacunes des services aux Autochtones. Le Ministère cherchera aussi à faire renouveler la SJA après le 31 mars 2017, car le gros de son financement prend fin avec l'exercice en cours.

Dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, le Ministère partage avec les provinces le coût de la prestation des services de travailleurs aux tribunaux autochtones dans les instances en justice pénale afin de fournir de l'aide et de l'information culturellement pertinentes à l'ensemble des Autochtones (adultes et jeunes) en contact avec le système de justice pénale, que ce soit comme accusés, victimes, témoins ou membres de la famille. Il continuera de travailler avec le Groupe de travail tripartite du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones afin d'assurer que la conception du programme et les résultats répondent aux besoins des collectivités autochtones et du système de justice pénale. En 2016-2017, le Ministère entreprendra aussi un sondage national auprès de la clientèle.

Le Ministère appuie enfin, dans le cadre des ententes de service relatives à l'accès à la justice, la prestation de services d'accès à la justice dans les communautés nordiques, y compris l'aide

juridique (en matière tant pénale que civile) et les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et de vulgarisation juridique. Ces ententes reconnaissent les contextes particuliers de prestation de services qui existent dans les régions nordiques et éloignées du Canada, y compris les obstacles linguistiques, le manque d'infrastructure de communications et l'accès limité aux avocats du secteur privé afin d'appuyer la prestation des services d'aide juridique. Le Ministère continuera de travailler avec les territoires pour garantir que l'accès aux services de justice répond aux besoins des collectivités du Nord.

Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Justice en langues officielles

Description

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère fournit un soutien en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les personnes aux prises avec le système de justice. Le Ministère gère le [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)^{xliii} et prend des mesures constructives pour respecter l'engagement du gouvernement fédéral prévu à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#)^{xliii} à l'égard de l'établissement de communautés de langues officielles en situation minoritaire et de la promotion de l'anglais et du français. Le Ministère administre également le [Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions](#)^{xliv} qui verse un financement aux provinces, aux territoires et aux municipalités là où cette loi est appliquée, de façon à ce qu'ils puissent offrir des services de justice pour le compte du gouvernement fédéral d'une manière conforme aux droits constitutionnels et législatifs, en particulier en ce qui a trait au respect des services judiciaires tel qu'il est prévu aux articles 530 et 530.1 du *Code criminel* et des services extrajudiciaires tels que figurant dans la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*. Ce sous-sous programme est financé par des fonds provenant du programme de subventions et de contributions suivants : Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et le Fonds pour l'application de la [Loi sur les contraventions](#)^{xliv}.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
15 833 943	15 833 943	15 833 943

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
2	2	2

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à un système de justice pénale qui répond à leurs besoins dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les intervenants du système de justice (procureurs, personnel de la cour, juges, etc.) ont accès à de la formation linguistique spécialisée afin de faciliter l'accès à la justice dans la langue officielle de choix	100	mars 2017
Les Canadiens et les Canadiennes ont accès à des renseignements juridiques concernant leurs droits et leurs responsabilités dans la langue officielle de leur choix	Pourcentage des provinces et des territoires dans lesquels les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont accès aux renseignements juridiques par l'entremise d'un centre des renseignements juridiques sur le Web, de moyen d'une ligne d'appel ou en personne	100	mars 2017
Les Canadiens et les Canadiennes dans les régions désignées qui ont reçu une contravention fédérale ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix	Nombre de plaintes au sujet d'un manque de services judiciaires et extrajudiciaires dans la langue officielle de choix	0	mars 2017

Faits saillants de la planification

Conformément à la partie VII (promotion des langues officielles, soutien au développement et à la vitalité des communautés en situation minoritaire, etc.) de la [Loi sur les langues officielles](#)^{xlvi}, le Ministère est engagé à améliorer la vitalité des communautés anglophones et francophones en situation minoritaire et prendra des mesures positives pour appuyer leur développement. Le Ministère favorisera la dualité linguistique et continuera de faire en sorte que les Canadiens et

Canadiennes aient accès à un système de justice pénale bilingue et à des services de renseignements juridiques dans leur langue officielle de leur choix.

Le Ministère continuera de favoriser la mise en œuvre du [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)^{xlvii} en collaboration avec les provinces, les territoires, les universités, les tribunaux, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'obtenir des ententes de financement. Le Fonds d'appui vise notamment à accroître la capacité des intervenants du système de justice (juges, procureurs, greffiers, etc.), à proposer des services juridiques dans les deux langues officielles et à accroître la disponibilité et la prestation de renseignements juridiques dans la langue minoritaire au milieu juridique et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère appuiera des projets visant à créer et diffuser des outils linguistiques; effectuera des recherches pour le bénéfice des communautés de langue officielle en situation minoritaire; favorisera la formation des intervenants du système de justice dans les deux langues officielles et fournira des renseignements juridiques aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et en fera la promotion.

Le Ministère collaborera en outre activement avec d'autres ministères fédéraux aux modifications réglementaires qui s'imposent pour assurer la mise en œuvre réussie de la [Loi sur les contraventions](#)^{xlviii}. Dans le cadre du [Fonds pour la Loi sur les contraventions](#)^{xlix}, le ministère de la Justice continuera de fournir aux provinces, aux territoires et aux municipalités du financement pour leur permettre de prendre des mesures pour assurer le respect des droits linguistiques en ce qui concerne l'émission et le traitement des contraventions.

Globalement, ces programmes de financement aideront les intervenants du système de justice en leur offrant les ressources financières dont ils ont besoin pour administrer leurs projets, ce qui renforcera l'engagement qu'a pris le Ministère d'assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#)¹ (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients: les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à sensibiliser davantage tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes aux problèmes systémiques, et il fournit des recommandations à ce sujet et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)^{li}; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux

victimes d'actes criminels, y compris la *Charte canadienne des droits des victimes* et les principes énoncés dans la *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement de la ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
1 324 227	1 324 227	1 324 227	1 324 227

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
10	10	10

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant des programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	mars 2017
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du	Pourcentage de recommandations du BOFVAC soumise et	100	mars 2017

BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels	reconnues et/ou mises en œuvre		
Les intervenants ont accès à des renseignements exacts et pertinents sur le Bureau et ses activités	Pourcentage de tous les intervenants clés déjà sélectionnés à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	mars 2017
	Pourcentage d'augmentation des de visites sur le site Web du BOFVAC par rapport à l'année précédente	5	mars 2017

Faits saillants de la planification

Pour en savoir davantage sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, consultez le [site Web](#)^{lii}

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la [Loi sur le ministère de la Justice](#)^{liii}, le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques de haute qualité au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de La loi, le Ministre est désigné juriconsulte du [Conseil privé de la Reine](#)^{liv} et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. L'article 4.1 de La loi impose à le Ministre d'examiner tous les projets de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par le gouvernement et, en application de la [Loi sur les textes réglementaires](#)^{lv}, tous les règlements présentés par le gouvernement, en vue de vérifier si certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec la [Charte canadienne des droits et libertés](#)^{lvi}. En outre, en vertu de l'article 5 de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité à la ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
199 619 747	199 619 747	199 619 745	195 212 356

Note : Les dépenses projetées et les dépenses prévues sont nettes des revenus réaffectables. Les dépenses planifiées pour 2016-2017 et par la suite excluent tout financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor. La diminution du financement pour 2018-2019 est attribuable à une initiative de temporarisation.

Ressources humaines (équivalent temps plein [ETP])

2016–2017	2017–2018	2018–2019
3 039	3 039	3 039

Mesure de rendement

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de haute qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique de contentieux, de rédaction législative et de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10	8	novembre 2016
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques sur une échelle de 1 à 10	8	novembre 2016
Les intérêts de la Couronne sont représentés devant les cours et les tribunaux	Pourcentage des dossiers de contentieux jugés et ayant fait l'objet d'un résultat favorable.	70	avril 2017

Faits saillants de la planification

Conformément à son mandat et à la priorité « soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité », le Ministère continuera de soutenir les ministères et organismes fédéraux pour la réalisation de leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

Pour appuyer les affaires économiques, le Ministère fournira des services juridiques de haute qualité afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité générale. Ces initiatives comprennent des investissements majeurs dans les infrastructures afin d'appuyer la prospérité future, sans oublier les efforts visant à supprimer les obstacles au commerce canadien entre les provinces et les territoires et avec des

partenaires commerciaux de l'étranger. Le Ministère fournira en outre des services juridiques de haute qualité afin d'appuyer le développement économique des peuples autochtones par diverses initiatives comme le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#)^{lvii}, le [Plan d'action relatif aux revendications particulières : La Justice enfin](#)^{lviii} et des projets de mise en valeur des ressources naturelles auxquels participent plusieurs ministères, notamment les grands projets d'exploitation des sables bitumineux, de gazoducs et d'exploitation minière dans le Nord. Le Ministère appuiera la priorité soutenue que le gouvernement attache à la sécurité frontalière afin d'assurer le flot sécuritaire des personnes, des biens et des services. De plus, le Ministère appuiera le cadre de réglementation de la salubrité des aliments et le renforcement de la surveillance des mesures de sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par train.

Du côté des affaires sociales, le Ministère continuera de fournir des services juridiques pour appuyer les priorités clés du gouvernement en matière de sécurité publique, y compris les réformes de la *Loi antiterroriste de 2015*, la création d'un comité législatif de parlementaires chargé de revoir le travail des organismes de sécurité nationale, ainsi que la réforme du contrôle des armes à feu. Le Ministère pilotera aussi un exercice, appuyé par le ministre de la Santé, visant à collaborer avec les provinces et les territoires pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada au sujet de l'aide médicale à mourir et collaborera avec les ministres de la Sécurité publique et Protection civile et de la Santé dans le contexte d'efforts visant à légaliser et à réglementer la marijuana. Le Ministère aidera aussi le gouvernement à planifier et à organiser les célébrations du 150^e anniversaire du Canada et appuiera aussi le gouvernement dans son étude du système de justice pénale, l'établissement des réfugiés syriens et les réformes de la *Loi sur la citoyenneté*. Le Ministère aidera en outre le gouvernement à revoir sa stratégie de contentieux afin d'en assurer la concordance avec ses engagements, la *Charte* et les valeurs canadiennes.

Le Ministère fournira des services juridiques aux ministères et aux organismes clients afin d'appuyer les priorités gouvernementales, soit de renouveler les relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de lancer une enquête sur les femmes et les filles autochtones portées disparues ou assassinées.

Les initiatives appuyées par le Ministère dans le domaine des affaires internationales portent notamment sur l'application d'une approche réfléchie de la lutte contre le terrorisme, la mise en œuvre d'un nouveau programme de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux et des mesures d'extradition et d'aide juridique réciproque conformes aux valeurs canadiennes – soit l'établissement d'un équilibre entre les droits et la sécurité. Le Ministère appuiera les interventions diplomatiques et le leadership redynamisés du Canada dans de grands dossiers internationaux clés et des institutions multilatérales, notamment en défendant les valeurs de la gouvernance inclusive et redditionnelle, le respect de la diversité et les droits de la personne, ainsi que les droits des femmes et des réfugiés.

Le Ministère appuiera aussi des initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales comme les modifications apportées aux lois et règlements sur les régimes de pensions privés et publics. De plus, le Ministère fournira des services juridiques relatifs aux négociations portant sur les conventions collectives dans le secteur public et des services de contentieux dans le

contexte de litiges en s'efforçant d'appuyer l'équité, la justice et le respect de la *Charte* dans la réponse du gouvernement aux contestations fondées sur la *Charte*.

Le Ministère continuera de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen des services juridiques qui a porté sur la prestation et la gestion des services juridiques au gouvernement du Canada. La mise en œuvre des initiatives découlant des recommandations s'étalera sur trois ans, période qui prendra fin en 2016-2017. Ces recommandations portent avant tout sur les engagements clés suivants : redéfinir la relation entre le ministère de la Justice et ses clients, optimiser les processus afin d'exploiter les efficiences, établir des comparaisons, simplifier l'organisation et mesurer rigoureusement le rendement. Le Ministère accroîtra notamment le recours aux parajuristes, utilisera des équipes virtuelles, limitera les coûts des services juridiques en investissant dans des technologies et des processus nouveaux, favorisera la gestion efficace des risques juridiques et harmonisera davantage les ressources humaines et les priorités.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016–2017	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018	Dépenses prévues 2018–2019
77 424 860	77 424 860	77 114 647	76 635 917

Note : Les dépenses projetées et les dépenses prévues sont nettes des revenus réaffectables. Les dépenses prévues pour 2016-2017 et par la suite excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (ETP)

2016–2017	2017–2018	2018–2019
1 004	1 004	1 004

Faits saillants de la planification

Les services groupés au sein du Programme des services internes (y compris la Planification des investissements, la Gestion des risques, la Vérification interne et l'Évaluation) appuient pleinement les efforts déployés par le Ministère pour produire ses deux résultats stratégiques, soit un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité. Le Programme des services internes contribuera activement à la priorité du Ministère qui consiste à « gérer la transformation organisationnelle pour appuyer les activités et l'excellence juridique ».

En 2016-2017, le Ministère continuera d'appuyer les priorités de renouvellement du gouvernement liées à l'initiative [Objectif 2020](#)^{lix} afin de faire progresser la vision d'« équipe juridique du Canada » du Ministère. Le Ministère mènera les efforts requis pour que ses collaborateurs, le milieu de travail et des initiatives ciblées renforcent les capacités et le leadership requis pour que l'avenir soit prospère et prometteur. Ces efforts s'accompagneront de la conception et de la mise en place d'une approche intégrée de gestion du rendement, de gestion des talents et de planification de la relève. Le Ministère améliorera également l'excellence

professionnelle au sein de son milieu juridique et d'autres groupes professionnels à l'aide de la formation interne entre pairs, de la formation en ligne, des groupes de la pratique du droit et de la formation commune. Des occasions de perfectionnement professionnel seront offertes à tous les employés du Ministère en partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada.

Le Ministère mettra en place des stratégies pour aider les employés à maintenir une conciliation adéquate travail-vie personnelle. Par exemple, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie d'apprentissage en santé mentale à l'échelle de l'organisme, et il formera les employés sur les milieux de travail sains et sécuritaires. Pour appuyer des initiatives pangouvernementales, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de Milieu de travail 2.0 en mettant en place des mesures en vue d'optimiser l'utilisation de l'espace tout en favorisant le maintien d'un lieu de travail sain et moderne pour les employés.

Grâce à ses trois piliers, l'approche globale du ministère de la Justice, l'excellence juridique et opérationnelle, ainsi que l'application de nouvelles façons de travailler par le talent, l'innovation et la technologie, le Ministère mettra de l'avant sa vision d'« équipe juridique du Canada », qui est centrée sur un partenariat entre le ministère de la Justice et ses clients, l'innovation, le savoir-faire intégré, la mise à profit de la technologie et la prise de décision fondée sur des données probantes. Le Ministère poursuivra en outre la mise en œuvre de ses engagements découlant de l'examen des services juridiques et il modernisera son modèle de prestation des services. Il poursuivra également ses initiatives visant à simplifier et à automatiser ses activités internes et à améliorer sa productivité. Le Ministère mettra l'accent sur l'analyse des activités afin de mieux exploiter les données dans le but d'évaluer le rendement et les tendances des activités pour appuyer la prise de décisions opérationnelles et stratégiques. Ces efforts comprendront la création d'une base de données intégrées tirées des systèmes ministériels, laquelle fournira de l'information qui aidera les organisations clientes à mieux gérer leur demande de services juridiques.

Afin d'appuyer les communications améliorées et engagées, le Ministère poursuivra le virage vers une approche numérique d'abord afin que des services de communication efficaces et efficaces soient fournis au Ministère, à ses partenaires gouvernementaux, ainsi qu'à la population canadienne, à une époque numérique. Ce virage consiste notamment à appliquer des paramètres d'analyse des communications afin de propulser les activités et de guider la prise de décisions pour être à la hauteur des attentes de la population canadienne en ce qui concerne la communication avec le gouvernement.

Grâce à la réalisation de sa Stratégie Information@Justice, le Ministère poursuivra la transformation de ses pratiques de gestion de l'information en adoptant une norme numérique et en améliorant le partage de l'information par la mise en place d'un espace de travail numérique à la grandeur du Ministère. De plus, la solution de gestion des dossiers judiciaires (solution LCM) du ministère de la Justice fournira un système moderne et souple de gestion des dossiers judiciaires qui sera en harmonie avec les normes de technologie de l'information du gouvernement du Canada.

Le Ministère mènera les efforts requis pour améliorer son approche en matière de mesure de rendement, et ce, en revoyant l'ensemble de ses indicateurs de rendement. Il améliorera ainsi sa capacité à démontrer les progrès réalisés et les résultats obtenus par rapport à ses engagements.

Pour appuyer la [Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016](#)^{lx}, le Ministère mettra fin à sa stratégie triennale de développement durable tout en faisant participer son effectif à l'élaboration de la stratégie de développement durable subséquente.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats condensés prospectifs

Les états des résultats condensés prospectifs fournissent un aperçu général des opérations du ministère de la Justice du Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les revenus sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Rapport sur les plans et les priorités sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du ministère de la Justice](#)^{lxi}.

État des résultats condensés prospectifs Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2016 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2015-2016	Résultats prévus 2016-2017	Écart (Résultats prévus en 2016-2017 moins résultats attendus en 2015-2016)
Total des charges	1 073 718	1 067 109	(6 609)
Total des recettes	291 975	296 200	4 225
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	781 743	770 909	(10 834)

Le total des charges diminuera de 1 074 millions de dollars à 1 067 millions de dollars (baisse de 6,6 millions de dollars) principalement en raison des éléments suivants :

- le ministère de la Justice a reçu un financement d'un an provenant du report de son budget de fonctionnement en 2015-2016, ce qui a entraîné une diminution de 26,4 millions de dollars;
- la temporisation des autorisations visant à améliorer les activités, conformément à la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, liées à la cessation et à l'annulation du statut de réfugié (3,6 millions de dollars);

- l'accélération des réductions à l'occasion de l'examen des services juridiques (3,4 millions de dollars);
- la temporisation des autorisations visant à soutenir les revendications globales et les négociations d'autonomie gouvernementale dans l'ensemble du Canada (3,0 millions de dollars);

Ces réductions ont été compensées en partie par les éléments suivants :

- un écart positif ministériel révisé de 27,9 millions de dollars fondé sur les tendances relatives aux dépenses et les rajustements anticipés au budget de fonctionnement;
- une variation du taux de régime d'avantages sociaux des employés, ce qui a entraîné une augmentation de 1,9 million de dollars.

La variation des revenus de 292 millions de dollars à 296 millions de dollars (augmentation de 4 millions de dollars) est attribuable à la différence entre les dernières prévisions des recettes pour 2015-2016 et l'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit approuvée en 2016-2017.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017* se trouvent sur [le site Web du ministère de la Justice](#)^{lxiii} :

- ▶ stratégie ministérielle de développement durable;
- ▶ renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- ▶ initiatives horizontales; et
- ▶ audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [Dépenses fiscales et évaluations](#)^{lxiii}. Les mesures fiscales présentées dans le rapport relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plans*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats sont comparés à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*results*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- ii Ministère de la Justice du Canada, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iii Ministère de la Justice du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/ministres/jody-wilson-raybould.html>
- iv *Ibid.*
- v Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- vi Greffier du Conseil privé, Document d'information, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- vii Site Web du Premier ministre du Canada, <http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres>
- viii Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ix Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx>
- x *Ibid.*
- xi *Ibid.*
- xii Budget principal des dépenses 2016-2017, <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp>
- xiii Ministère de la Justice, *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html>
- xiv Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=961479&_ga=1.236753025.1414239914.1452010995
- xv Ministère de la Justice, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>
- xvi Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xvii Ministère de la Justice, Fonds de soutien des familles - composante Initiatives en matière de justice familiale, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html>
- xviii Ministère de la Justice, La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- xix Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- xx Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* - Présentation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- xxi Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xxii Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=961479&_ga=1.236753025.1414239914.1452010995
- xxiii Ministère de la Justice, *Loi sur le divorce*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/>
- xxiv Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xxv Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- xxvi Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- xxvii Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xxviii Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html>
- xxix Ministère de la Justice, Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/integ.html>
- xxx Commission nationale des libérations conditionnelles, <http://pbc-clcc.gc.ca/index-fra.shtml>
- xxxi Ministère de la Justice, *Loi sur la Charte des droits des victimes* (S.C. 2015, c. 13), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html>
- xxxii Ministère de la Justice, *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html>
- xxxiii Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>

- xxxiv Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=961479&_ga=1.236753025.1414239914.1452010995
- xxxv Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- xxxvi Ministère de la Justice, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html>
- xxxvii *Ibid.*
- xxxviii Ministère de la Justice, Fonds de soutien des familles - composante Initiatives en matière de justice familiale, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html>
- xxxix Ministère de la Justice, La Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- xl Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>
- xli Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires, <http://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>
- xlii Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- xliiii Ministère de la Justice, *Loi sur les langues officielles*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>
- xliv Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* - Présentation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- xlv Ministère de la Justice, *Loi sur les contraventions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38.7/index.html>
- xlvi Ministère de la Justice, *Loi sur les langues officielles*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>
- xlvii Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- xlviii Ministère de la Justice, *Loi sur les contraventions*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.7/>
- xliv Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* - Présentation, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- i Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels <http://www.victimsdabord.gc.ca/index.html>
- ii Ministère de la Justice, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>
- lii Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimsdabord.gc.ca/>
- liii Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html>
- liv Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm>
- lv Ministère de la Justice, *Loi sur les textes réglementaires*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/>
- lvi Ministère de la Justice, *Loi constitutionnelle de 1982*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>
- lvii Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499>
- lviii Gouvernement du Canada, Plan d'action relatif aux revendications particulières, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517>
- lix Greffier du Conseil privé, Document d'information, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- lx Environnement Canada, Planifier un avenir durable -- Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- lxi Ministère de la Justice, état des résultats prospectif, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2016_2017/erp-foso.html
- lxii Ministère de la Justice du Canada, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/cp-pm/rpp/2016_2017/supp/index.html
- lxiii Les dépenses fiscales et évaluations, publication, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>